

COMMUNE DE CONTES

Département des Alpes-Maritimes - 06



PLAN LOCAL D'URBANISME

11c

ANNEXES SANITAIRES – *GESTION DES DÉCHETS* –

Prescrit le :	2 Septembre 2014
Arrêté le :	...
Enquête publique :	...
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour

Gestion des déchets

La commune de Contes appartient à la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP). C'est cet établissement qui a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés – collecte, transport et traitement –.

La collecte et la gestion des déchets ménagers et des encombrants sur la commune de Contes sont prises en charge par la communauté de communes du Pays des Paillons. Les ordures ménagères ainsi que les emballages ménagers recyclables (EMR) et les encombrants sont collectés en régie puis traités à l'extérieur du territoire du Pays.

Depuis fin 2005, la communauté de communes a engagé plusieurs actions concernant la gestion des déchets ménagers :

- La mise en place du tri sélectif avec l'installation de points d'apports volontaires pour le dépôt d'emballages recyclables (papiers, verre, plastiques...),
- la mise à disposition de composteurs en 2008, 2009, et 2015 -- depuis 2013, une campagne de sensibilisation afin de prévenir en amont la quantité de déchets produits, améliorer le tri des déchets et promouvoir la pratique du compostage individuel.

Déchets ménagers et assimilés

Volumes collectés :

Les déchets ménagers collectés entre 2013 et 2014 sont respectivement de l'ordre de 2700 à 2800 tonnes par an soit environ 380 kg/an/hab. Cela comprend les ordures ménagères (soit collectées en mélange soit collectées séparément), les déchets occasionnels (encombrants, gravats, ferraille, déchets verts....) collectés en déchetterie.

Par rapport à l'année 2004 où le volume des déchets ménagers mélangés était de 2950 tonnes (soit 444 kg/an/hab), les volumes collectés sont en diminution (- 60 kg/an/hab) et vont donc dans le sens des objectifs du Grenelle de l'Environnement qui fixe une réduction des quantités de déchets d'ordures ménagères de 36 kg/an/ hab en 2015 et de 52 kg/an/hab en 2020 suivant le Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) des Alpes-Maritimes.

Les volumes des déchets collectés en déchetterie (cf.tableau ci-après) pour la commune de Contes sont pour 2013 de 433 tonnes soit 60 kg/an/hab et pour 2014 de 449 tonnes soit 62 kg/an/hab.

Volume (tonnes) de déchets autres que les ordures ménagères			
Année	Encombrants	Ferraille	Gravats sales
2013	294	79	60
2014	324	53	42

Tri sélectif

La Communauté de Communes du Pays des Paillons s'est engagée en 2016 auprès des organismes ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO à optimiser son parc de Points d'Apports Volontaires (PAV). Le but est d'augmenter les tonnages collectés d'emballages ménagers recyclables, de verres et de papiers sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal : + 15 % entre 2016 et 2018.

Un PAV est un regroupement de colonnes de tri qui peuvent être individuelles ou multiples. Il est généralement composé de plusieurs flux : papiers, verres et emballages.

Déchetteries

La communauté de communes du Pays des Paillons a décidé d'initier un projet consistant en la réalisation d'une déchetterie intercommunale à Fuon de Jarrier sur la commune de Contes. Cette déchetterie est inscrite au plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes-Maritimes.

De façon générale, la déchetterie organisera la collecte et la récupération des déchets. Elle assurera ensuite le choix de la meilleure filière : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

L'implantation d'une déchetterie à l'échelle intercommunale va permettre de participer à la protection de l'environnement en devenant un maillon des filières de récupération et de valorisation des déchets. Les travaux de construction de cette déchetterie sont en cours.